

Accueil de loisirs Périscolaire Pierre Brossolette

N° habilitation :
0780720AP000521

PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026

Directrice : Déborah Ballon
Coordinateur Local : Luc Ducrot



TABLE DES MATIERES

1.LA VILLE	3
1.2. Localisation	3
1.3. La commune d'agglomération.	3
2.3.1 Les quartiers.	3
2.IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA).....	4
2.1.Les missions	4
2.2.Les structures.....	4
2.3Les moyens humains	4
2.3.Les objectifs éducatifs.....	5
2.3.1.Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :	5
3.LA DEMARCHE D'INCLUSION DE SARTROUVILLE ANIMATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	6
3.1.Notre démarche d'inclusion	6
3.1.1.Nos objectifs	6
3.2.Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P.....	6
4. L'ACCUEIL DE LOISIRS.....	8
4.1. Situation géographique.....	8
4.2. Les caractéristiques de la population.....	8
4.3. Les horaires de fonctionnement	8
4.4. Les locaux	8
4.5. L'équipe d'animation	8
4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir)	9
4.7. Le public accueilli	9
5. LE CONSTAT ET LE DIAGNOSTIC :	9
5.1. Les intentions pédagogique du projet	9
5.2. Les objectifs généraux et opérationnels	10
5.3. Le plan d'action.....	11
6. LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :	12
6.1 Les ressources de l'accueil :	12
6.2. Le budget	12
6.2.1. Choix budgétaires	12
7. LES CRITERES D'EVALUATION :	12
8. LE FONCTIONNEMENT.....	13
8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires.....	13
8.3. L'accueil du matin et du soir	13
8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs	14
8.5. Temps récréatifs	14
8.6. Activités dirigées.....	14
8.7. Le temps du gouter	15
9. LES CHARTES IFAC SARTROUVILLE ANIMATION	15
9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation	15
9.2. Le temps récréatifs.....	16
9.3. Le temps calme	17
9.4. Les règles de vie	19
9.5. Sanctions et punitions.....	20
9.6.Les règles de bon voisinage.....	21
10. LA SECURITE BATIMENTAIRE	22
10.1 plan du bâtiment,.....	22
10.2. Le fonctionnement des pharmacies ou/et de l'espace alloué.....	22
10.3. Listes des documents obligatoires à afficher	22

PREMIERE PARTIE :

Présentation du contexte de l'accueil collectif de Mineur



1. La ville

1.2. Localisation

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km² et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferrière puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre paris et La défense en moins d'un quart d'heure.

1.3. La commune d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

2.3.1 Les quartiers.

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km²) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.

Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.

2. Ifac Sartrouville Animation (isa)

En 2016, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années

2.1. Les missions

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (ACM du mercredi et des vacances scolaires).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

2.2. Les structures

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégué de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

2.3 Les moyens humains

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires



- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Convivio dans le cadre d'une DSP.

2.3. Les objectifs éducatifs

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

2.3.1. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
- **Les malles pédagogiques** : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et vacances scolaires.
- **Les vacances à thème** : elles sont régulièrement mises en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
- **Le projet écocitoyen** : en sensibilisant à la protection de la planète, aux problématiques liées à l'écologie et au développement durable.
- **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
- **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs par le biais d'évènements familles, de la fête de POP (fête annuelle en direction des sartrouillois, présentant les structures de loisirs et des animations ludiques, proposition d'animation sur le périscolaire avant les vacances scolaires pour présenter la thématique des vacances).



- **Démarche d'inclusion des enfants en situation de handicap au sein de nos structures** : cela par le biais de sensibilisation auprès des enfants, de la mise en place d'un accueil personnalisé(pap).
- **Les clubs** (English et digital) : Proposer des stages d'immersion d'une semaine pendant lesquelles les activités de l'accueil de loisirs seront proposées en langue anglaise. Le digital club propose une initiation au numérique sous forme de stage pour les élémentaires et adolescent pendant les vacances scolaires (sauf noël).
- **Les mini-séjours** : proposition de mini séjour pour les élémentaires et la jeunesse durant la période estivale.
- **La démarche qualité** : les familles et les enfants seront sollicités sur la satisfaction du service par le biais de questionnaire ou d'échange.

3. La démarche d'inclusion de Sartrouville Animation pour les enfants en situation de handicap

3.1. Notre démarche d'inclusion :

Elle se réfléchit et se construit collectivement. Elle doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.

Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'inclusion qui doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).

3.1.1. Nos objectifs :

- Offrir aux enfants en situation de handicap et accueillis en milieu ordinaire, un mode de garde adapté et de qualité.
- Offrir un service de qualité pour les familles, adapté à leurs besoins spécifiques en leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale : (horaire, conditions d'accueil des enfants).
- Mise en place d'un événement autour de cette thématique.

3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P

- Les accueils de loisirs d'ifac Sartrouville Animation favorisent l'accueil des enfants en situation de Handicap.
- Afin de faciliter leur inclusion, un Protocole Accueil Personnalisé (PAP) doit être construit avec les familles, les équipes et les partenaires.
- Ce protocole établit avec les familles la notion d'engagement réciproque. Il s'assure que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans chaque accueil collectif sollicité, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Le Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) permet de :

- Accueillir l'enfant handicapé dans des conditions adaptées.
- Définir les responsabilités des acteurs concernés (famille, partenaires...).
- Organiser les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant en situation de handicap au sein des différentes structures.
- Accompagner et faire évoluer l'accueil de l'enfant.



DEUXIEME PARTIE :

Le projet pédagogique



4. l'accueil de loisirs

4.1. Situation géographique

L'accueil de loisirs Périscolaire P. Brossolette se situe dans les locaux préfabriqués de l'école maternelle du même nom, 89 rue J. P Bourquard à Sartouville.

Il se situe à l'extrémité du plateau de la ville dans le quartier « le Val Notre Dame », essentiellement pavillonnaire.

La structure est habilitée par la SDJES sur le temps périscolaire pour un maximum de 80 enfants.

4.2. Les caractéristiques de la population

La situation sociale des familles est d'une grande disparité. Vingt pour cent des familles sont de condition favorisée. Elles habitent dans le secteur pavillonnaire de Pierre Brossolette. Les quatre-vingts pour cent restants sont issus de familles de classe moyenne voire défavorisée. Leur lieu de résidence est constitué d'immeubles locatifs. Cette mixité sociale est enrichissante pour notre structure. D'autre part, diverses couches de la population sont représentées et s'enrichissent grâce à leur métissage culturel. L'accueil de loisirs répond en premier lieu à un besoin de garde sur le temps périscolaire.

4.3. Les horaires de fonctionnement

En périscolaire :

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

4.4. Les locaux

L'accueil de loisirs dispose de :

- 2 Salles d'activité
- 1 hall d'entrée
- Des sanitaires

Les locaux partagés avec l'école :

- La salle polyvalente
- La salle de restauration
- La cour de récréation

4.5. L'équipe d'animation

Le nombre d'animateurs varie en fonction de l'effectif enfant dans le cadre réglementaire, soit :

- 1 animateur pour 10 enfants maternels et 1 pour 14 enfants élémentaires, sur le temps périscolaire

Dont :

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé)
- 20 % au maximum sont sans qualification.

L'accueil de loisirs P. Brossolette, se compose de :

Directrice : 1, en cours de formation BAFD

Animateur : 2, 1 titulaire du BAFA et 1 titulaire du CQP



4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir)

Sur le temps périscolaire, de 30 à 38 enfants maternels sont accueillis après l'école et entre 5 et 7 élémentaires à 18h à l'issue des études surveillées.

4.7. Le public accueilli

Les enfants accueillis sont âgés de 2 ½ ans 6 ans à 10 ans obligatoirement scolarisés dans l'école maternel et élémentaire P. Brossolette.

Sur le temps périscolaire, de 30 à 38 enfants maternels sont accueillis après l'école et entre 5 et 7 élémentaires à 18h à l'issue des études surveillées.

Le mercredi, les enfants sont accueillis sur le centre de loisirs Léo Lagrange.

Caractéristiques des enfants maternels :

- Il apprend l'autonomie, à faire seul : s'habiller, jouer, ranger, manger.
- Il construit son langage : parler, être écouté, comprendre (âge du pourquoi)
- Il construit sa personnalité : découvre les autres, le monde extérieur, (respect, considération, opposition, âge du non, imitation, affabulation, identification).
- Il a besoin de sécurité affective : de reconnaissance, de repère et de l'adulte.
- Il est dans une période de croissance physiologique importante : il a besoin de sommeil, de repos, d'alimentation, de développer ses cinq sens et a besoin d'activités physiques.

5. Le constat et le diagnostic :

Les enfants sont accueillis en décloisonner et l'équipe a constaté le besoin de développer le vivre ensemble pendant le temps périscolaire. Il semble pertinent de promouvoir l'échange ainsi que le « mieux vivre ensemble ». Le périscolaire étant un espace de transition entre la maison et l'école ; l'enfant a besoin d'un temps de loisirs qui tient compte de son vécue journalier qui permettent une transition en douceur entre le temps scolaire et la maison.

5.1. Les intentions pédagogiques du projet

Favoriser l'évolution et le bien-être de l'enfant pendant les périodes de loisirs.

Aider l'enfant individuellement et de manière collective, à comprendre et à intégrer les règles de vie, l'utilisation des espaces.

5.2. Les objectifs généraux et opérationnels

Favoriser le bien-être et l'harmonie du vivre ensemble sur les temps périscolaire :

- Donner des repères ludiques afin de rendre agréable les temps de transition que sont les temps périscolaires.
- Accompagner l'enfant à la découverte des autres, du groupe

Accompagner l'enfant à l'acquisition de leur autonomie afin de lui permettre :

- D'être accompagné pour être acteur des moments de la vie quotidienne.
- D'être accompagné sur les possibilités de pôles pédagogiques et les règles d'utilisations pour que l'enfant puisse s'approprié les espaces et puissent s'y épanouir à leur rythme

5.3. Le plan d'action

<p><i>Donner des repères ludiques afin de rendre agréable les temps de transition que sont les temps périscolaires.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des pictogrammes personnalisés pour déposer ses affaires personnelles de septembre à octobre (porte manteaux, espaces pour les documents par le biais de créations avec les enfants). • Proposer et mettre en place dans l'organisation des rituels communs pour les moments de transitions par le biais d'une mascotte commune aux accueils du secteur Léo Lagrange.
<p>Accompagner l'enfant à la découverte des autres, du groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des jeux de coopération, d'interconnaissance où l'enfant est amener à communiquer, à s'entraider. • Animer les temps de rassemblement ou chacun peut se reconnaître et s'identifier par rapport au groupe.
<p>Être accompagné pour être acteur des moments de la vie quotidienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabiliser l'enfant, en donnant un rôle actif pour installer, ranger le gouter, la mise en place de pôles de jeux • Responsabiliser l'enfant à travers les gestes du quotidien pour reconnaître et savoir mettre son manteau, se servir, ranger...
<p>Accompagner l'enfant sur les possibilités de pôles pédagogiques, ludiques et les règles d'utilisations pour qu'il s'approprie les espaces et puissent s'y épanouir à son rythme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de logo visuel pour les espaces ludiques fixes et éphémères de septembre à novembre. Réalisation de fiches exemples venant enrichir les possibilités de jeux. • Mise en place de pôles récréatifs variés et choisis par les enfants suivant leurs âges : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Espace lecture amovible par le biais de la valise à livre ▪ Espace déguisement éphémère, création d'accessoire. ▪ Pôles construction ▪ Espace graphique, création d'une boîte à feuille, à dessin ▪ Malle de jeux d'assemblage et de société, création de jeux ▪ Jeux d'extérieur • Proposer des activités où l'enfant participe selon son choix et qui développe des projets communs. • Valoriser les créations par le biais d'exposition, d'animation exceptionnelle avec la participation des familles

6. Les moyens de mise en œuvre :

6.1 Les ressources de l'accueil :

Matériels pédagogiques : livres, costumes, dinette, puzzles, jeux de construction, marionnettes, jeux de société.

6.2. Le budget

Le budget alloué est regroupé avec celui de l'ACM Léo Lagrange

6.2.1. Choix budgétaires

Investissement dans du matériel éducatif pour soutenir la mise en œuvre de notre projet d'animation.

Achat de jeux de société et de jeux d'assemblage afin de renouveler et enrichir les propositions au sein de nos pôles d'activités libres.

7. Les critères d'évaluation :

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
<i>Favoriser le bien-être et l'harmonie du vivre ensemble sur les temps périscolaires :</i>			
Donner des repères ludiques afin de rendre agréable les temps de transition que sont les temps périscolaire	Les pictogrammes de repères sont-ils identifiés par les enfants ? Les rituels proposés sont-ils connus des enfants ?	Les enfants savent ils déposés/chercher leurs effets ? Les enfants ont-ils adhérés aux rituels mis en place ?	Observation Participation des enfants
Accompagner l'enfant à la découverte des autres, du groupe	Les jeux proposés ont-ils permis l'échange, la coopération entre enfant ? Les jeux ont-ils permis de mieux faire connaissance ?	Combien de jeux ont été proposés ? Les prénoms des enfants sont-ils connus entre eux ?	Planning observation
<i>Accompagner l'enfant à l'acquisition de leur autonomie afin de lui permettre :</i>			
D'être accompagné pour être acteur des moments de la vie quotidienne.	Le fonctionnement proposé favorisent-ils la participations, l'acquisition d'autonomie des enfants ?	Les enfants participent-ils facilement à l'installation, le rangement ?	Observation des équipes
D'être accompagné sur les possibilités de pôles de jeux en semi-autonomie et les règles d'utilisations pour que l'enfant puisse s'approprier les espaces et puissent s'y épanouir à leur rythme	Les propositions d'espaces ludiques sont-ils variés et appropriés par enfants ? Les pôles de jeux répondent-ils aux envies des enfants et à leur tranche d'âges ? Des projets communs ont-ils été développer ?	Les pôles de jeux proposés sont-ils identifiés ? Les enfants s'approprient-ils les espaces proposés et leurs règles d'utilisations ?	Observation des équipes

8. Le fonctionnement

8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaire

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p>7h15-8h20 Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace bulle ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p> <p>8h20-8h30 Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p>16h15-16h30 Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p>16h30-17h00 Goûter</p> <p>17h00-18h00 Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Eveil musical => malle d'expression• Art plastique et graphisme => ateliers arts• Jeux extérieurs => malle jeux sportifs et collectifs• Atelier créatif => atelier de réalisation d'objets• Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil <p>18h00-19h00 Accueil des enfants élémentaires Organisation par espace</p> <p>Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre => pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p> <p>Espace « je bulle » ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p>

8.3. L'accueil du matin et du soir

7h15-8h20 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants
16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance" de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée. Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil



8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives.¹

8.5. Temps récréatifs

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire.

Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

8.6. Activités dirigées

Elles se déroulent le matin et le soir.

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartrouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement diversifiées.

Pour élaborer l'activité dirigé, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé.

Les activités seront programmées en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement. Le temps d'activité comprend la préparation, l'activité, le rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire). Un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

Voir paragraphe 9. 2



8.7. Le temps du goûter

Les animateurs veillent à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du goûter.

Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur goûter. Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.

9. Les chartes ifac Sartrouville Animation

9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation

Préambule : ces chartes viennent en complément de la charte et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.

Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faissance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.



4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.
- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

6. SECURITE => Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

9.2. Les temps récréatifs

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
- Répondre aux besoins des enfants
- Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
- Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
- Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec



3. QUALITE RELATIONNELLE => *Le respect, la bienveillance et la « bienfaisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :

- Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de déroulement, culturels, sportifs, ludiques...)
- Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
- Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif

4. QUAND ET POUR QUI => *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*

- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée

9.3. Le temps calme

« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »

1. INTENTIONS EDUCATIVES => *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*

5. POSTURE EDUCATIVE => *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*

- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
- Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
- Avoir une vision d'ensemble du groupe
- Faire avec et laisser faire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
- Proposer, mettre en place et animer les activités

6. QUALITE RELATIONNELLE => *Le respect, la bienveillance et la « bienfaisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :

- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
- Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
- Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés
- Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer



- Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes
- Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30

7. QUAND => Le temps calme est mis en place :

- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
- Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment



9.4. Les règles de vie

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES =>** Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.
2. **POSTURE EDUCATIVE =>** Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :
 - Favoriser la vie en collectivité
 - Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
 - Donner des repères pour tous les acteurs
 - Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
 - Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
 - Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
 - Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants
3. **QUALITE RELATIONNELLE =>** Le respect, la bienveillance et la « bienfaisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.
En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :
 - Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
 - Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
 - Respecter le rythme de vie de l'enfant
 - Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
 - Changer d'activité
 - Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
 - Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
 - Sécuriser les espaces de vie et de circulation
 - Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

9.5. Sanctions et punitions

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

4. SECURITE DU PUBLIC => Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives

9.6. Les règles de bon voisinage

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyenneté.

2. POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

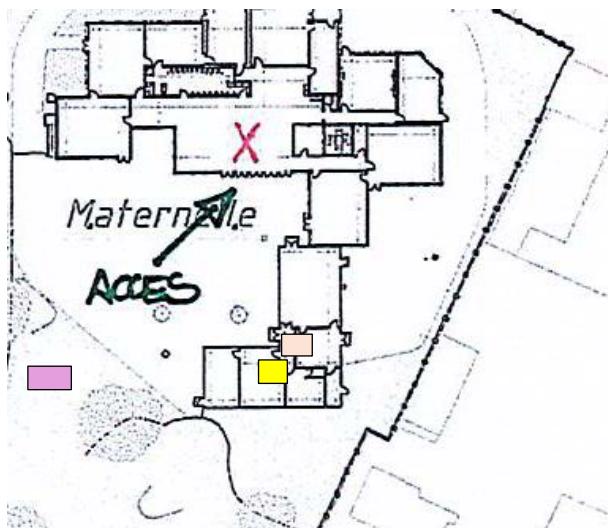
3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.

10. La sécurité bâimentaire

10.1 plan du bâtiment,



- position des alarmes incendies, position des extincteurs,
- point de rassemblement,
- position des pharmacies, l'infirmérie ou pharmacie

10.2. Le fonctionnement des pharmacies ou/et de l'espace alloué

Lorsqu'un enfant se blessent (se cogne, se coupe, ou s'égratigne superficiellement), l'animateur procède aux soins. Les trousse de secours se trouvent dans l'armoire de la première salle d'accueil. Les soins dispensés sont consignés dans le cahier d'infirmérie (date, heure des soins portés, le nom de l'enfant soigné et celui de l'animateur).

Cette information doit être annotée dans le cahier de transmission puis retransmise aux parents. Tout choc à la tête doit faire l'objet d'une surveillance accrue et être signalé au directeur et l'objet d'un appel aux services d'urgences :

15 - SAMU

18 - POMPIERS

112 – URGENCES

Les PAI (Projets d'Accueil Individualisé) et les P.A.P (Projet d'Accueil Personnalisé) sont regroupés dans un classeur, rangé dans l'armoire de la deuxième salle.

10.3. Listes des documents obligatoires à afficher

DOCUMENTS OBLIGATOIRES DDJSCS

- Fiche de déclaration d'un ACM SH + récépissé de la déclaration
- Registre de présence des enfants (listing ou tablette)
- Fiches sanitaires dématérialisées (tablette) et protocoles d'accueil individualisé
- Projet éducatif de l'organisateur
- Projet pédagogique de la structure + projet de fonctionnement
- Accès au registre de sécurité + l'avis relatif au contrôle de sécurité
- Cahier de soins

- Fiches de renseignements animateurs (Diplômes / vaccinations / casier judiciaire)
- Attestation d'assurance
- Les menus
- Les numéros de téléphone indispensables (Directeur du site / numéros d'urgence / numéros des différents accueils / astreintes des directeurs)
- Les consignes à tenir en cas d'incendie
- Interdiction de fumer
- Planning d'activités
- Liste du personnel et horaires de travail des salariés
- Recommandation départementale des Yvelines DDJSCS
- Cahier de transmission
- Plan canicule
- Planning d'activités
- Fiche posture Vigipirate

